

ANNEE 1963

-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISoire,

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire et l'Ordonnance N°17/GPRD/SGG du 4 Décembre 1963 qui l'a modifiée ;

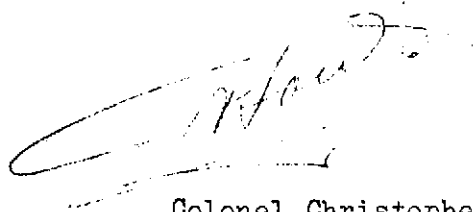
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur Richard AQUEREBURU, précédemment Sous-Préfet de Savalou, est nommé Sous-Préfet de Zagnanado, en remplacement de Monsieur Benoît CAPO-CHICHI, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

COTONOU, le 26 Décembre 1963.



Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	10	Trésor	2
DAI	10	Préfet. Centro	1
DP	2	S/Préf. Zagnanado	1
DFP	2	Intéressé	1
SGG	4	JORD	1
DGF	2		
SF	2		
DB	2		
DI	1		